



COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

CONSEIL MUNICIPAL**COMPTE-RENDU****SEANCE DU 01/04/2016**

Date de convocation : 25 mars 2016

Date d'affichage : 25 mars 2016

L'an deux mil seize, le 1^{er} avril à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Blot Jean-Pierre, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLOT Jean-Pierre	X		
BOLLÉ Patricia	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe	X		
CHATELAIN Sylvain	X		
FEVRE Frédérique		X	M. GUIDET
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
GUIDET Sébastien	X		
JUPIN Cédric	X		
LEFEBVRE Jean-Pierre	X		
LEFEBVRE Laëtitia		X	M. VAILLANT
VAILLANT Claude	X		
VINCENT Lysiane	X		

Secrétaire de séance : Mme BONEFAES Martine.

Auxiliaire : Mme Coquerelle Adéline.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2016-01 Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 18 décembre 2015.

Les modifications apportées au procès-verbal sont les suivantes :

- Page 2, délibération 2015-53 Modification de la liste des membres de la commission "sécurité" :
 - Sébastien remplacé par Sébastien
 - Retrait de Mme BONEFEAS et Mme FEVRE
 - Ajout de Mme VINCENT
- Page 3, délibération 2015-57 Renégociation des emprunts :
 - Les 4 dernières phrases (à partir de "Mme BOLLÉ demande...") seront placées avant le vote de la décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal avec 13 voix pour et 2 voix contre (Mme Bollé et M. Châtelain).

2016-02 Adoption du Compte Administratif 2015

M. le Maire sort et laisse la parole à M. VAILLANT Claude, le doyen, qui explique que le Compte Administratif 2015, laisse apparaître un excédent de clôture de 209 766.01 € qui se répartit comme suit :

*** Investissement**

Dépenses	613 961.93 €
Recettes	704 300.68 €
Solde	90 338.75 €

*** Fonctionnement**

Dépenses	596 973.17 €
Recettes	1 079 400.43 €
Solde	482 427.26 €

*** Restes à réaliser**

Dépenses	363 000.00 €
Recettes	0.00 €
Solde	- 363 000.00 €

*** Solde**

Dépenses	1 573 935.10 €
Recettes	1 783 701.11 €
Solde	209 766.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal avec 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Bollé, Mme Vincent et M. Châtelain).

2016-03 Adoption du Compte de Gestion 2015

Le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2015 laisse apparaître un excédent global de clôture de 209 766.01 €.

Madame la Perceptrice propose un Compte de Gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2015 pour le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 3 contre (Mme Bollé, Mme Vincent et M. Châtelain) :

- d'approuver le compte de gestion présenté par Madame la Perceptrice,
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,
- d'admettre que les opérations, effectuées par le comptable au titre de l'exercice 2015 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2016-04 Vote du taux des taxes communales 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avec 13 voix pour et 2 voix contre (Mme Bollé et M. Châtelain), décide de retenir, pour 2016, les taux suivants qui sont identiques à ceux de 2015 :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2016	PRODUITS
Taxe d'habitation	11.08%	1 251 000 €	138 611 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40.98%	720 600 €	295 302 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63.92%	47 300€	30 234 €
TOTAL			464 147 €

2016-05 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal a l'obligation d'affecter au minimum à l'investissement une somme permettant de combler l'éventuel déficit ou besoin de financement.

Considérant l'excédent de financement 2015 de 90 338.75 € et les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, après délibération avec 13 voix pour et 2 voix contre (Mme Bollé et M. Châtelain), décide d'affecter au budget le résultat comme suit :

- Affecter au 1068 du Budget Primitif 2016 la somme de **272 661.00 €**,
- Et de reprendre au 002 du Budget Primitif 2016 la somme de **209 766.26 €**.

2016-06 Subventions communales 2016

M. Blot invite les élus membres d'une association concernée par une demande de subvention de bien vouloir s'abstenir lors du vote de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Montant de la subvention pour 2016	Vote		
		Pour	Contre	Abstention
Cambronne récréation	1 000.00	12		3 (Bollé, Vincent, Châtelain)
Comité des fêtes	4 000.00	7	3 (Bollé, Vincent, Châtelain)	5 (Vaillant avec pouvoir Lefebvre, Lefebvre JP, Guidet avec pouvoir Fèvre)
Connaissance et sauvegarde du patrimoine historique du canton de Mouy	552.00	15		
Coopérative scolaire	1 400.00	15		
COS du personnel communal	1 464.00	12	2 (Bollé, Châtelain)	1 (Vincent)
Danses et loisirs	400.00	15		
Football club de Neuilly-Cambronne	800.00	15		
Jardins familiaux de l'Oise	200.00	15		
Jeunes sapeurs-pompiers	300.00	15		
Mission locale du Clermontois	1 656.00	15		
MOAT	1 800.00	15		
Prévention routière	200.00	15		
Recherches Emploi Bury	410.00	15		
Spa de Beauvais	331.20	15		
UNCAFN	400.00	15		

2016-07 Approbation du budget primitif 2016

Un projet de budget est joint en annexe, reprenant les prévisions 2016 et le réalisé 2015.

Ce projet prévoit un montant de 993 214.26 € de dépenses de fonctionnement et 1 148 969.01 € de dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Bollé, Mme Vincent et M. Châtelain), adopte ce budget tel que présenté.

Section de Fonctionnement		
DEPENSES	CA 2015	BP 2016
6042 Achats prestations de services	-	4 250,00
60611 Eau et assainissement	916,91	3 000,00
60612 Energie électricité	19 982,34	22 000,00
60621 Combustibles	4 595,44	6 000,00
60622 Carburants	3 576,01	3 500,00
60623 Alimentation	4 639,37	6 000,00
60624 Produits de traitement	20,30	50,00
60631 Fournitures d'entretien	883,59	1 000,00
60632 Fournitures de petit équipement (+ rythmes scolaires)	4 941,04	5 000,00
60636 Vêtements de travail	1 353,19	900,00
6064 Fournitures administratives (+ rythmes scolaires)	1 416,09	1 800,00
6065 Livres, disques, cassettes	565,47	600,00
6067 Fournitures scolaires	4 798,65	4 800,00
6068 Autres matières et fournitures	35,65	100,00
611 Contrats prestations de services	-	9 000,00
6135 Locations mobilières	6 411,96	6 500,00
615221 Entretien de bâtiments	1 519,63	10 000,00
615231 Entretien voiries	11 293,67	9 000,00
615232 Entretien réseaux		3 000,00
61524 Entretien de bois et forêts	-	1 150,00
61551 Entretien matériel roulant	6 604,45	6 000,00
61558 Entretien autres biens mobiliers	1 186,05	1 500,00
6156 Maintenance	6 309,64	6 300,00
6161 Primes d'assurance	9 351,42	15 100,00
6182 Documentation générale et technique	1 136,95	1 100,00
6184 Versements à des organismes de formation	1 015,40	2 200,00
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	653,30	750,00
6228 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 840,46	2 700,00
6232 Fêtes et cérémonies	5 399,49	5 000,00
6237 Publications	182,40	-
6238 Frais divers de publicité	1 015,92	1 000,00
6247 Transports collectifs	1 185,00	1 200,00
6251 Voyages et déplacements	2 872,00	4 125,00
6256 Missions	738,50	700,00
6261 Frais d'affranchissement	1 367,32	1 000,00
6262 Frais de télécommunication	2 790,35	3 500,00
627 Services bancaires et assimilés	1 181,41	500,00
6281 Concours divers (cotisation)	688,55	700,00
6282 Frais de gardiennage	1 144,08	120,00
62878 Remboursement autres organismes	16 974,60	78 000,00
6288 Autres services extérieurs	2 004,97	1 500,00
63512 Taxes foncières	1 812,00	1 900,00
TOTAL 011 Charges à caractère général	135 403,57	232 545,00

DEPENSES	CA 2015	BP 2016
6332 Cotisation au FNAL	155,24	200,00
6336 Cotisations CNG, CG de la FPT	3 722,80	4 000,00
6338 Autres impôts et taxes	520,11	600,00
64111 Personnel titulaire	115 715,52	120 000,00
64112 NBI, SFT et indemnité de résidence	8 237,16	8 500,00
64118 Autres indemnités	29 297,09	30 000,00
6413 Personnel non titulaire	55 976,72	69 000,00
6451 Cotisations URSSAF	33 592,94	35 500,00
6453 Cotisations caisses de retraite	36 878,83	40 000,00
6454 Cotisations ASSEDIC	3 582,24	5 000,00
6455 Cotisations assurances personnel	9 500,20	10 000,00
6458 Cotisations autres organismes	2 053,70	2 100,00
6475 Médecine du travail	475,00	500,00
TOTAL 012 Charges de personnel	299 707,55	325 400,00
73921 Attribution de compensation	97 838,28	98 000,00
TOTAL 014 Atténuations de produits	97 838,28	98 000,00
6531 Indemnités d'élus	33 527,60	34 500,00
6532 Frais de mission élus	1 555,79	1 000,00
6533 Cotisations retraite élus	2 066,38	2 300,00
6534 Cotisations sécurité sociale élus	5 569,92	6 000,00
6535 Formations élus	242,00	690,00
65541 Contribution organismes regroupés	2 266,67	2 350,00
657362 Subvention de fonctionnement versée au CCAS	1 500,00	-
6574 Subv de fonctionnement versée aux associations	8 648,15	15 000,00
658 Charges subvention gestion courante	1 517,50	2 000,00
TOTAL 65 Autres charges gestion courantes	56 894,01	63 840,00
66111 Intérêts réglés à l'échéance	7 129,76	13 200,00
6688 Autres charges financières (frais renégociation)		2 050,00
TOTAL 66 Charges financières	7 129,76	15 250,00
6711 Intérêts moratoires		200,00
673 Titres annulés		1 000,00
TOTAL 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	1 200,00
022 Dépenses imprévues		10 000,00
023 Virement section investissement		246 979,26
002 Déficit d'exécution reporté		
TOTAL DEPENSES	596 973,17	993 214,26

RECETTES	CA 2015	BP 2016
6419 Remboursement rémunération de personnel	30 956,03	8 000,00
TOTAL 013 Atténuations de charges	30 956,03	8 000,00
7022 Coupes de bois	4 176,51	14 000,00
70311 concessions cimetière	666,68	600,00
70323 Redevance occupation du domaine public	1 072,05	1 000,00
7035 Droits de chasse et de pêche	2 093,13	2 100,00
7067 Redevance services périscolaires	53 906,83	53 000,00
7083 Locations diverses	901,79	200,00
7088 autres produits activité annexe	130,00	130,00
TOTAL 70 produits de services	62 946,99	71 030,00
73111 Taxes foncières et habitation	464 111,00	468 000,00
7381 Fond départemental péréquation taxes droit d'enreg	24 613,79	25 000,00
TOTAL 73 Impôts et taxes	488 724,79	493 000,00
7411 Dotation forfaitaire	131 257,00	121 000,00
74121 Dotation solidarité rurale	17 915,00	17 000,00
74127 Dotation nationale de péréquation	20 104,00	19 000,00
74718 Autres participations de l'Etat	251,86	
74748 Participation des autres communes	6 375,14	6 500,00
748314 Dotation unique compensation TP	14,00	14,00
74832 Attributions du FDTP	17 864,07	18 000,00
74834 Etat compensation taxe foncière	6 505,00	6 500,00
74835 Compensation exonération taxe d'habitation	6 309,00	6 300,00
7488 Autres attributions-participations (CAF rythmes sco	6 305,78	6 000,00
TOTAL 74 Dotations et participations	212 900,85	200 314,00
752 revenus des immeubles	1 351,36	1 650,00
758 Produits divers de gestion courante	6 412,18	9 450,00
TOTAL 75 Autres produits gestion courante	7 763,54	11 100,00
764 Revenus valeurs mobilière placement	5,11	4,00
TOTAL 76 Produits financiers	5,11	4,00
002 Excédent antérieur reporté	276 103,12	209 766,26
TOTAL RECETTES	1 079 400,43	993 214,26
Résultat de fonctionnement	482 427,26	-

Section Investissement		
DEPENSES	CA 2015	BP 2016
OP 303 TRAVAUX ROUTES		
2152 Installations de voirie		30 000,00
TOTAL OP 303	-	30 000,00
OP 304 ACQUISITION TERRAIN CIMETIERE		
2111 Terrain nu		2 000,00
2128 Travaux		8 000,00
TOTAL OP 304	-	10 000,00
OP 306 PLU		
202 Frais documentation urbanisme		25 000,00
TOTAL OP 306	-	25 000,00
OP 320 MOBILIER INFORMATIQUE MAIRIE		
2183 Matériel de bureau et informatique	3 687,60	
2184 Mobilier	3 221,09	
TOTAL OP 320	6 908,69	-
OP 322 ACHAT DE TERRAIN CCPC 5000 m²		
2111 Terrain nu	834,12	
TOTAL OP 322	834,12	-
OP 324 TRAVAUX EGLISE - POINTE DU CLOCHER		
2313 Construction	43 020,54	
TOTAL OP 324	43 020,54	-
OP 327 AIRE DE JEUX COURS D'ECOLE		
2315 Installation		20 000,00
TOTAL OP 327	-	20 000,00
OP 328 RESTAURANT SCOLAIRE		
2031 Frais d'études	4 632,00	7 500,00
2033 Insertions	4 338,42	
2313 Constructions	365 836,96	480 000,00
TOTAL OP 328	374 807,38	487 500,00
OP 329 PERISCOLAIRE		
2313 Constructions	79 039,23	215 000,00
TOTAL OP 329	79 039,23	215 000,00
OP 332 VIDEO PROTECTION		
21568 Autre matériel et outillage		90 000,00
TOTAL OP 332	-	90 000,00
OP 333 EQUIPEMENT MOBILIER ET MATERIEL REST/PERI		
2181 installation		72 780,00
TOTAL OP 333	-	72 780,00
OP 334 VEHICULE		
2182 Véhicule		15 000,00
TOTAL OP 334	-	15 000,00
OP 335 REMPLACEMENT PORTES ECOLE PRIMAIRE		
2135 Installation, agencement	7 320,00	
TOTAL OP 335	7 320,00	-
OP 336 ACQUISITION TERRAIN TRANSFO RUE NEUILLY		
2111 Terrain nu		8 500,00
TOTAL OP 336	-	8 500,00
OP 337 REMPLACEMENT FENETRES ECOLE MATERNELLE		
2135 Installation, agencement		34 000,00
TOTAL OP 337	-	34 000,00
OP 338 MISE EN ACCESSIBILITE EGLISE		
2135 Installation, agencement		2 000,00
TOTAL OP 338	-	2 000,00
OP 339 MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE ELEMENTAIRE		
2135 Installation, agencement		12 000,00
TOTAL OP 339	-	12 000,00
OP 340 ECLAIRAGE PUBLIC ECONOMIE D'ENERGIE		
2135 Installation, agencement		20 000,00
TOTAL OP 340	-	20 000,00
OP 341 CIMETIERE REPRISES CONCESSIONS		
2135 Installation, agencement		13 000,00
TOTAL OP 341	-	13 000,00
OP 342 REFECTION TOITURES BATIMENTS		
2313 construction		16 000,00
TOTAL OP 342	-	16 000,00

DEPENSES	CA 2015	BP 2016
2121 Plantations d'arbres		2 000,00
2135 Installations générales agencements		5 000,00
2152 Installations de voirie	309,60	8 000,00
21533 Réseaux câblés	3 088,36	
21568 Autre matériel et outillage	1 763,66	5 000,00
21578 Autre matériel et outillage dont illuminations	2 640,47	5 000,00
2158 Autres installations matériel et outillage		
2184 Mobilier tables+bancs festivité		3 000,00
2187 Mobilier	9 876,72	
2188 Autres immobilisations corporelles		2 500,00
TOTAL 21 Immobilisations Corporelles	17 678,81	30 500,00
271 Titres immobilisations - droit de propriété	50,00	
TOTAL 27 Autres immobilisations financières	50,00	-
10223 Taxe locale d'équipement (TLE)		
10226 Taxe d'aménagement (TA)	3 180,16	3 700,00
TOTAL 10 Fonds divers	3 180,16	3 700,00
1641 Remboursement emprunts	41 088,00	32 400,00
166 Refinancement de dette	40 035,00	
TOTAL 16 Remboursement d'emprunts	81 123,00	32 400,00
020 Dépenses imprévues		11 589,01
001 Déficit d'exécution reporté		
TOTAL DEPENSES	613 961,93	1 148 969,01

RECETTES	CA 2015	BP 2016
OP 303 TRAVAUX ROUTES		
1323 Départements	18 040,00	8 640,00
TOTAL OP 303	18 040,00	8 640,00
OP 304 ACQUISITION TERRAIN CIMETIERE		
1323 Départements		2 700,00
TOTAL OP 304	-	2 700,00
OP 306 PLU		
1323 Départements		8 000,00
TOTAL OP 306	-	8 000,00
OP 324 TRAVAUX EGLISE - POINTE DU CLOCHER		
1323 Départements	8 960,00	
1328 Autres (DRAC-Préfecture)	14 340,00	
TOTAL OP 324	23 300,00	-
OP 327 AIRE DE JEUX		
1323 Départements		5 500,00
1341 Dotation équipement territoires ruraux		7 500,00
TOTAL OP 327	-	13 000,00
OP 328 RESTAURANT SCOLAIRE		
1323 Départements	100 560,00	120 700,00
TOTAL OP 328	100 560,00	120 700,00
OP 329 PERISCOLAIRE		
1323 Départements	26 100,00	104 400,00
1328 CAF		70 000,00
1341 Dotation équipement territoires ruraux		5 800,00
TOTAL OP 329	26 100,00	180 200,00
OP 330 ARCADE EGLISE		
1323 Départements		17 000,00
TOTAL OP 330	-	17 000,00
OP 332 VIDEO PROTECTION		
1323 Départements		30 000,00
1321 FIPD		30 000,00
TOTAL OP 332	-	60 000,00
OP 333 EQUIPEMENT MOBILIER ET MATERIEL REST/PERI		
1341 Dotation équipement territoires ruraux		27 300,00
TOTAL OP 333	-	27 300,00
OP 334 VEHICULE		
1328 Réserve parlementaire		6 000,00
TOTAL OP 334	-	6 000,00
OP 337 REMPLACEMENT FENETRES ECOLE MATERNELLE		
1341 Dotation équipement territoires ruraux		12 200,00
TOTAL OP 337	-	12 200,00
OP 338 MISE EN ACCESSIBILITE EGLISE		
1323 Départements		
1341 Dotation équipement territoires ruraux		750,00
TOTAL OP 338	-	750,00
OP 339 MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE ELEMENTAIRE		
1323 Départements		
1341 Dotation équipement territoires ruraux		4 500,00
TOTAL OP 339	-	4 500,00
OP 340 ECLAIRAGE PUBLIC ECONOMIE D'ENERGIE		
1341 Dotation équipement territoires ruraux		6 400,00
TOTAL OP 340	-	6 400,00
OP 341 CIMETIERE REPRISES CONCESSIONS		
1323 Départements		2 600,00
TOTAL OP 341	-	2 600,00

RECETTES	CA 2015	BP 2016
10222 FCTVA	10 087,43	64 000,00
10226 Taxe d'aménagement (TA)	5 475,65	5 000,00
1068 Excédents de fonctionnement	22 571,00	272 661,00
TOTAL 10 Dotations, Fonds divers, Réserves	38 134,08	341 661,00
1641 Emprunts	452 025,87	
166 refinancement de dette	40 035,00	
TOTAL 16 Emprunts et dettes assimilées	492 060,87	-
21578 Autre matériel et outillage	176,70	
TOTAL 21 Immobilisations corporelles	176,70	-
192 Plus ou moins value sur cession d'immobilisation		
2111 Terrains nus		
281531 Réseaux d'adduction d'eau		
TOTAL 040 Opérations d'ordre	-	-
021 virement de la section de fonctionnement		246 979,26
001 Excédent d'exécution reporté	5 929,03	90 338,75
TOTAL RECETTES	704 300,68	1 148 969,01
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	90 338,75	-
RESULTAT D'INVESTISSEMENT dont RAR	- 272 661,25	-
RAR	- 363 000,00	
RESULTAT DE CLÔTURE	209 766,01	-

2016-08 Tarifs sortie théâtre du 17 avril 2016

La commission "manifestations" propose une sortie théâtre le 17 avril prochain.

Le montant proposé est de :

- 89 € par participant pour un bus de 30 à 39 personnes
- 84 € par participant pour un bus de 40 à 49 personnes
- 80 € par participant pour un bus de 50 à 53 personnes

Le règlement aura lieu en deux temps : acompte de 60 € puis solde.

Chaque versement sera enregistré sur la régie n°58 "manifestations".

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, approuve cette sortie et les tarifs proposés.

2016-09 Tarifs sortie en Champagne du 4 septembre 2016

La commission "manifestations" propose une sortie en champagne le 4 septembre prochain.

Le montant proposé est de :

- 91.90€ par adulte pour un bus de 30 à 55 personnes
- 78.50€ par enfant de moins de 12 ans pour un bus de 30 à 55 personnes

Le règlement aura lieu en deux temps : acompte de 70 € par adulte et 50 € par enfant puis solde.

Chaque versement sera enregistré sur la régie n°58 "manifestations".

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, approuve cette sortie et les tarifs proposés.

2016-10 Indemnités de fonction des élus locaux

Depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux par les élus, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Blot propose que les indemnités de fonction du Maire et des adjoints soient au taux maximum à partir du 1^{er} avril, soit :

- Pour le Maire : 43%
- Pour les adjoints : 16.5% (comme cela est déjà le cas)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 3 voix contre (Mme Bollé, Mme Vincent et M. Châtelain) de fixer les indemnités de fonction du Maire à son taux maximum à partir du 1^{er} avril 2016.

2016-11 Demande de subvention pour une aire de jeux auprès du Conseil Départemental

Une aire de jeux est prévue dans la future cours de l'école maternelle. Cet équipement pourra être utilisé aussi bien en récréation qu'en atelier motricité par les enfants de maternelle, mais aussi par les enfants du périscolaire. Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude par la commission "Cadre de vie, environnement et patrimoine". Le prix moyen de la dépense sera d'environ 20 000 euros comme indiqué dans le budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, autorise l'achat et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au taux le plus élevé.

2016-12 Demande de subvention pour le remplacement des portes fenêtres et des fenêtres de l'école maternelle auprès de la DETR

Ce projet porte sur le remplacement des fenêtres et des portes fenêtres de l'école maternelle (2 classes et 1 salle de motricité) afin de réaliser des économies d'énergie (chauffage fuel) et d'améliorer l'isolation phonique ainsi que la mise aux normes de l'isolation thermique. Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude. Le prix moyen de la dépense sera d'environ 34 000 euros comme indiqué dans le budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, autorise l'achat et la demande de subvention auprès de la DETR, au taux le plus élevé.

2016-13 Demande de subvention pour la création d'un préau entre l'école maternelle et le bâtiment périscolaire auprès de la DETR

Ce projet porte sur l'aménagement et la construction d'un préau d'école maternelle de 8 m x 8 m sur la cour d'école entre l'école maternelle en façade de la salle de motricité et le nouveau bâtiment périscolaire actuellement en construction dont l'ouverture est prévu en septembre 2016. Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude. Le prix moyen de la dépense sera d'environ 16 000 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, autorise l'achat et la demande de subvention auprès de la DETR, au taux le plus élevé.

2016-14 Demande de subvention pour la mise en accessibilité de l'église auprès de la DETR

Ce projet porte sur des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics en faveur des personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de notre programme diagnostic d'accessibilité sur 3 ans de 2016 à 2018, il est prévu l'installation d'une rampe d'accès mobile pour entrer et sortir de l'église Saint Etienne (XII^{ème} siècle). Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude. Le prix moyen de la dépense sera d'environ 2 000 euros comme indiqué dans le budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, autorise l'achat et la demande de subvention auprès de la DETR, au taux le plus élevé.

2016-15 Demande de subvention pour la mise en accessibilité de l'église auprès du Conseil Départemental

Ce projet porte sur des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics en faveur des personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de notre programme diagnostic d'accessibilité sur 3 ans de 2016 à 2018, il est prévu l'installation d'une rampe d'accès mobile pour entrer et sortir de l'église Saint Etienne (XIIème siècle). Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude. Le prix moyen de la dépense sera d'environ 2 000 euros comme indiqué dans le budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, autorise la dépense et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au taux le plus élevé.

2016-16 Demande de subvention pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire auprès du Conseil Départemental

Ce projet porte sur des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics en faveur des personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de notre programme diagnostic d'accessibilité sur 3 ans de 2016 à 2018, il est prévu l'installation d'une rampe d'accès aux classes et toilettes garçons, filles et adultes aux normes PMR pour l'école élémentaire. Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude. Le prix moyen de la dépense sera d'environ 12 000 euros comme indiqué dans le budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, autorise la dépense et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au taux le plus élevé.

2016-17 Demande de subvention pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire auprès de la DETR

Ce projet porte sur des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics en faveur des personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de notre programme diagnostic d'accessibilité sur 3 ans de 2016 à 2018, il est prévu l'installation d'une rampe d'accès aux classes et toilettes garçons, filles et adultes aux normes PMR pour l'école élémentaire. Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude. Le prix moyen de la dépense sera d'environ 12 000 euros comme indiqué dans le budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, autorise la dépense et la demande de subvention auprès de la DETR, au taux le plus élevé.

2016-18 Avis sur le schéma de mutualisation

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « NOTRe » (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), le projet de schéma a été transmis pour avis à chacune des communes membres, avant le 20 mars 2016, en vue d'une approbation du Conseil Communautaire au plus tard le 12 mai de cette même année.

La mutualisation des services et des moyens peut prendre plusieurs formes dont certaines déjà pratiquées entre les communes et la Communauté de Communes du Clermontois, notamment à travers la gestion de l'instruction du droit des sols.

Dans le cadre de son projet de schéma de mutualisation, et soucieux tout à la fois de pouvoir impulser une véritable politique des ressources humaines à l'échelle du territoire, mais également d'arriver autant que faire se peut à maîtriser la masse salariale et pour éviter les surcoûts qu'engendre

mécaniquement une mutualisation partielle des services aussi bien pour les communes que la communauté de communes, la Communauté de Communes du Clermontois propose de mettre en œuvre une mutualisation de l'ensemble des personnels.

La mutualisation fonctionnelle concernera principalement les domaines qui suivent :

- Direction
- Secrétariat général
- Ressources humaines
- Finances
- Commande publique
- Communication
- Informatique
- Services techniques

La mise en œuvre effective de la mutualisation des personnels pour les communes volontaires interviendrait à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est précisé que :

- La participation des communes à ces services communs s'effectue sur le principe du volontariat.
- La création des dits services communs est consacrée par une convention qui interviendra ultérieurement et détaillera les transferts financiers nécessaires qui seront imputés sur l'attribution de compensation de chacune des communes.
- La gestion des services communs est assurée par la Communauté de Communes du Clermontois, avec une mise à disposition de plein droit des personnels concernés.

L'ensemble de la démarche, est, de par la loi, piloté par la structure intercommunale. L'élaboration de ce schéma a donné lieu à diverses réunions de comités de pilotage, avec le bureau des maires, l'ensemble des conseillers municipaux, et un groupe de travail auxquels ont participé les services.

Il convient enfin de souligner que la mutualisation est à distinguer du transfert de compétence. Dans le cadre de la mutualisation, y compris dans les domaines pour lesquels est mis en place un service commun, la commune membre n'est pas dépossédée de sa compétence, et elle garde son autorité fonctionnelle sur les services chargés des dossiers relevant de ses affaires communales.

Suite aux explications de M. le Maire,

Vu l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République;

Considérant, au-delà des obligations légales, la nécessité de donner une véritable ambition au processus de mutualisation, dans l'intérêt de chacune des communes membres et de la structure intercommunale, et selon une logique de projet concertée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 13 voix pour et 2 voix contre (Mme Bollé et M. Châtelain), émet un avis favorable concernant le projet de Schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes du Clermontois.

2016-19 Délibération sur le principe d'engagement dans le schéma de mutualisation

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « NOTRe » (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), le projet de schéma a été transmis pour avis à chacune des communes membres, avant le 20 mars 2016, en vue d'une approbation du Conseil Communautaire au plus tard le 12 mai de cette même année.

La mutualisation des services et des moyens peut prendre plusieurs formes dont certaines déjà pratiquées entre les communes et la Communauté de Communes du Clermontois, notamment à travers la gestion de l'instruction du droit des sols.

Dans le cadre de son projet de schéma de mutualisation, et soucieux tout à la fois de pouvoir impulser une véritable politique des ressources humaines à l'échelle du territoire, mais également d'arriver autant que faire se peut à maîtriser la masse salariale et pour éviter les surcoûts qu'engendre mécaniquement une mutualisation partielle des services aussi bien pour les communes que la

communauté de communes, la Communauté de Communes du Clermontois propose de mettre en œuvre une mutualisation de l'ensemble des personnels.

La mutualisation fonctionnelle concernera principalement les domaines qui suivent :

- Direction
- Secrétariat général
- Ressources humaines
- Finances
- Commande publique
- Communication
- Informatique
- Services techniques

La mise en œuvre effective de la mutualisation des personnels pour les communes volontaires interviendrait à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est précisé que :

- La participation des communes à ces services communs s'effectue sur le principe du volontariat.
- La création des dits services communs est consacrée par une convention qui interviendra ultérieurement et détaillera les transferts financiers nécessaires qui seront imputés sur l'attribution de compensation de chacune des communes.
- La gestion des services communs est assurée par la Communauté de Communes du Clermontois, avec une mise à disposition de plein droit des personnels concernés.

L'ensemble de la démarche, est, de par la loi, piloté par la structure intercommunale. L'élaboration de ce schéma a donné lieu à diverses réunions de comités de pilotage, avec le bureau des maires, l'ensemble des conseillers municipaux, et un groupe de travail auxquels ont participé les services.

Il convient enfin de souligner que la mutualisation est à distinguer du transfert de compétence. Dans le cadre de la mutualisation, y compris dans les domaines pour lesquels est mis en place un service commun, la commune membre n'est pas dépossédée de sa compétence, et elle garde son autorité fonctionnelle sur les services chargés des dossiers relevant de ses affaires communales.

Suite aux explications de M. le Maire,

Vu l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République;

Considérant, au-delà des obligations légales, la nécessité de donner une véritable ambition au processus de mutualisation, dans l'intérêt de chacune des communes membres et de la structure intercommunale, et selon une logique de projet concertée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 13 voix pour et 2 voix contre (Mme Bollé et M. Châtelain), délibère favorablement sur l'engagement de la commune dans la mise en œuvre effective du schéma de mutualisation. Il est entendu que cet engagement devra être entériné ultérieurement, c'est à dire au terme de la déclinaison opérationnelle pour l'ensemble des communes volontaires tout au long de l'année 2016, par la signature d'une convention entre la commune et la Communauté de Communes du Clermontois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Le Maire,
Jean-Pierre BLOT



The image shows a handwritten signature in red ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and text around the perimeter, including 'MAIRIE' and 'CLERMONT'. The signature is written in a cursive style.